



## **Les maisons d'hébergement de 2<sup>e</sup> ÉTAPE pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants**

*Une continuité des services en matière de violence conjugale.*

# Les sujets abordés aujourd'hui...

---

## **I. L'organisation**

- 1.1 Bref historique des maisons d'hébergement de 2<sup>e</sup> étape
- 1.2 L'Alliance: les membres se regroupent !
- 1.3 Définition d'une maison d'hébergement de 2<sup>e</sup> étape

## **2. Les services**

- 2.1 Approche d'intervention féministe
- 2.2 Conditions à l'hébergement
- 2.3 Besoins et réalités des familles hébergées
- 2.4 Services d'aide et d'intervention
- 2.5 La trajectoire des femmes et des enfants

## **3. Les réalités financières et défis**

## **4. Conclusion**

---





*PREMIÈRE PARTIE*  
« L'organisation »

Bref historique

L'Alliance : les membres se regroupent !

Définition d'une maison d'hébergement de 2<sup>e</sup> étape

# Bref historique

---

- ▶ Au Canada, c'est à Vancouver que la première maison de 2<sup>e</sup> étape a vu le jour: La Munroe House en 1979;
- ▶ Au Québec, la première maison d'hébergement de 2<sup>e</sup> étape a vu le jour en 1984;
- ▶ Elles sont majoritairement créées par des équipes provenant des maisons d'hébergement;
- ▶ Afin de répondre aux besoins des femmes, constituant ainsi un autre pan du filet de sécurité.



# L'ALLIANCE

---

- ▶ En 2003, les membres se regroupent et fondent **L'Alliance** des MH de 2<sup>e</sup> étape pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants;
- ▶ L'Alliance est composée de 11 membres, provenant de 7 régions du Québec, ce qui totalise 100 logements pour femmes victimes de violence conjugale;
- ▶ En 2014-2015, 193 femmes et 221 enfants ont été hébergés dans les maisons membres de L'Alliance provinciale;
- ▶ Le MSSS finance L'Alliance provinciale depuis 2010. Ce financement n'est pas récurrent mais discrétionnaire annuellement.
- ▶ Actuellement, une seule contractuelle y travaille à temps partiel !



# L'ALLIANCE

---

- ▶ Alternat'Elle (Montréal)
  - ▶ La Gigogne (Matane)
  - ▶ L'Égide (La Prairie)
  - ▶ L'Émergence (Maria)
  - ▶ Inter-Elles (Québec)
  - ▶ Maison Anita-Lebel (Baie-Comeau)
  - ▶ Maison Flora Tristan (Montréal)
  - ▶ Maison de Montigny (Sherbrooke)
  - ▶ Maison L'Océane (Montréal)
  - ▶ Nouvelle-Étape (Montréal-Nord)
  - ▶ PasserElle (Montréal)
- 
- ▶ En 2010, les 5 membres de la région de Montréal se regroupent afin d'assurer une concertation et des partenariats ayant trait aux réalités d'un grand centre urbain et fondent **L'Alliance-Montréal.**
- 



# La définition d'une maison d'hébergement de 2<sup>e</sup> étape

---

- ▶ Pour la SCHL, les MH de 2<sup>e</sup> étape sont «un logement sûr offrant des services d'appui (y compris l'appui provenant des autres résidentes) et d'aiguillage aux femmes qui ont besoin d'un séjour plus long que ce que peuvent offrir les centres d'hébergement d'urgence».
- ▶ Selon Statistique Canada, les MH de 2<sup>e</sup> étape représentent un hébergement de longue durée (3 à 12 mois) en lieu sûr avec des services de soutien et d'aiguillage, conçu pour aider les femmes pendant qu'elles cherchent un logement permanent.
- ▶ Le CRI-VIFF décrit les MH de 2<sup>e</sup> étape comme «un lieu permettant aux femmes de s'arrêter afin de reprendre leur souffle, d'améliorer leur qualité de vie et de progresser vers une vie indépendante, dans un environnement qui les soutient».



# La définition d'une maison d'hébergement de 2<sup>e</sup> étape

---

- ▶ Physiquement, la majorité des MH de 2<sup>e</sup> étape sont des immeubles du genre bloc appartements ou encore des «plex». Le bureau occupé par les intervenantes et l'administration est habituellement à même un des logements de l'immeuble.





## *DEUXIÈME PARTIE*

### *« Les services »*

Approche d'intervention féministe

Conditions à l'hébergement

Besoins et réalités des familles hébergées

Services d'aide et d'intervention

La trajectoire des femmes et des enfants

# Approche d'intervention féministe

---

- ▶ comprendre la violence conjugale à partir d'une analyse féministe (rapport de pouvoir inégaux, socialisation, etc.);
- ▶ centrer l'intervention sur les besoins et les forces des femmes et des enfants;
- ▶ intervenir dans une optique de défense des droits des femmes;
- ▶ favoriser des rapports égalitaires;



# Conditions à l'hébergement

---

- ▶ être victime de violence conjugale;
- ▶ être hébergée en maison d'hébergement de première étape;
- ▶ être référée par une maison d'hébergement de première étape (document de référence);
- ▶ avoir besoin de soutien et de sécurité;
- ▶ s'engager dans une démarche de dévictimisation.



# Besoins & réalités que vivent les familles hébergées

---

Sécurité (violence post-séparation)

Recherche de stabilité

Autonomie

Relation mère/enfants

Immigration

Projets de vie

Échange d'enfants  
(filet de sécurité)

Briser l'isolement

Précarité

Dangerosité /  
Risque homicidaire

Conséquences de la  
violence conjugale

Monoparentalité

Démarches juridiques,  
sociales, médicales, etc.



# Services d'aide & d'intervention

---

Collaboration avec les partenaires  
(CLSC, DPJ, écoles, MH, etc.)

Milieu de vie confidentiel et sécuritaire

Défense de droits

Accompagnement dans les démarches  
(juridiques, médicales, sociales, etc.)

Intervention individuelle

Réseau d'entraide

Appartement à  
prix abordable

Intervention auprès des enfants

Intervention de groupe

Soutien dans la  
relation mère/enfants

Hébergement (+/- 12 mois)

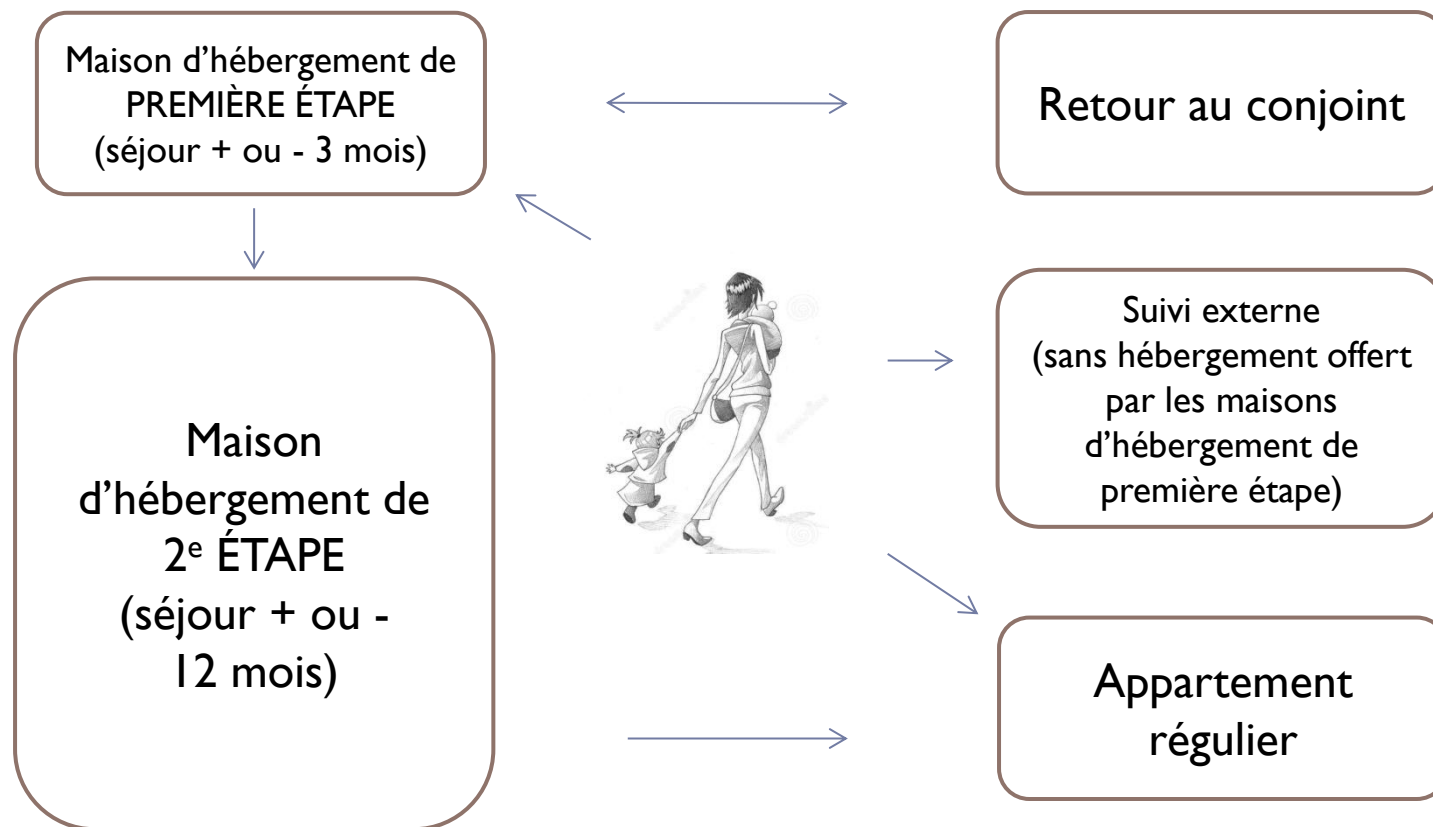
Information et référence

---



# La trajectoire des femmes et des enfants

---



*TROISIÈME PARTIE*  
« Réalités financières & défis »

Réalités financières  
Interventions politiques

# Réalités financières

---

## Financement des maisons d'hébergement de 2<sup>e</sup> étape :

- ▶ insuffisant pour répondre adéquatement aux besoins;
- ▶ grande iniquité entre les MH de 2<sup>e</sup> étape selon les régions, les programmes qui existaient au moment de leur création, la provenance du financement, etc.
- ▶ Les équipes de travail sont composées en moyenne de 3 travailleuses, la moitié d'entre elles sont contractuelles.
- ▶ Aucune MH de 2<sup>e</sup> étape n'a obtenu du PSOC/MSSS le seuil plancher proposé par les organismes nationaux pour les MH2:

**282 700 \$ par an pour 9 logements, 4 ETP**

**5 maisons sur 11 non financées MSSS**





# Interventions politiques

---

## Réalisations

- ▶ Permis de conduire SAAQ
- ▶ 100 \$ prestation spéciale VC MESS
- ▶ Projets de recherche VC
  - Impact 2e étape
  - Lien mère-enfant
  - Besoins 2e au Québec
  - Outil intervention 2e

## En 2016

- ▶ Financement adéquat MM
- ▶ Harmonisation SHQ
- ▶ Protection Cybercriminalité
- ▶ Statistique Canada
- ▶ Consultations Qbc, Can
- ▶ Reconnaissance Alliance





*CONCLUSION*

# En conclusion

---

- ▶ Les MH de 2<sup>e</sup> étape répondent aux besoins des femmes et des enfants victimes de violence conjugale post-séparation;
- ▶ Elles s'inscrivent dans le continuum de services en matière de violence conjugale;
- ▶ Elles ont besoin de reconnaissance et d'un financement pour poursuivre leur mission;
- ▶ Pour les femmes, se sortir de la violence conjugale est un long processus.



# Références bibliographiques

---

- ▶ L'ALLIANCE DES MAISONS D'HÉBERGEMENT DE 2<sup>E</sup> ÉTAPE POUR FEMMES ET ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE (2014). *Cadre de référence*, 26 pages.
- ▶ LAMPRON, Christiane, HURTIBISE, Yves (1996). *Les maisons de transition pour les femmes victimes de violence conjugale*, Rapport d'étude réalisé pour la SHQ, CRI-VIFF, 36 pages.
- ▶ SCHL (1993). *Foyers d'hébergement transitoire pour les femmes maltraitées au Canada*, 94 pages.
- ▶ SCHL (1997). *Un endroit où aller: Évaluation du programme « L'Étape suivante » de logements de transition au Canada*, 61 pages.
- ▶ STATISTIQUE CANADA (2003). *La violence familiale au Canada: un profil statistique*.

[www.alliance2e.org](http://www.alliance2e.org)

---

